

MSC CROISIERES – DESTINATION EUROPE DU NORD

DOCUMENTS REQUIS POUR LES RESORTISSANTS DE L'ESPACE SCHENGEN

- Passeport en cours de validité valable 6 mois après retour de croisière
- **Effectuer un test RT-PCR or antigénique dans les 48 heures avant le départ du navire** (pour les passagers de plus de 2 ans et de moins de 12 ans). Si vous embarquez pour votre croisière à 15h00 un samedi, vous devez passer votre test COVID-19 le jeudi à partir de 15h00.
- Tous les passagers (12 ans et plus) doivent **être complètement vaccinés**. Les passagers sont considérés comme entièrement vaccinés s'ils ont reçu l'ensemble des vaccins plus de 14 jours avant le début de la croisière avec un vaccin Covid-19 approuvé, notamment Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson. Une combinaison « moitié-moitié » de la liste de vaccins ci-dessus est acceptée.
À noter : les hôtes qui se sont remis du Covid-19 et qui n'ont reçu qu'une seule injection de vaccin **ne sont pas considérés comme entièrement vaccinés**.

L'original du certificat de résultats du test et du certificat de vaccination doit être présenté au terminal (format papier ou électronique) et doit être dans l'une des langues suivantes : anglais, italien, allemand, français ou espagnol. Le certificat de test COVID 19 doit contenir : les données personnelles du client (vérifiables avec les autres documents de voyage), la date du test, l'identification / les coordonnées du centre qui a effectué l'analyse, la technique utilisée et le résultat du test négatif.

- Assurance Covid

DOCUMENTS REQUIS POUR LES NON RESORTISSANTS DE L'ESPACE SCHENGEN

- Passeport en cours de validité valable 6 mois après retour de croisière
- Tous les passagers (âgés de plus de 2 ans) doivent fournir **un certificat d'un test RT-PCR négatif effectué dans les 72 heures avant l'embarquement**. Si vous embarquez pour votre croisière à 15h00 un samedi, vous devez passer votre test COVID-19 le mercredi à partir de 15h00.
- Tous les passagers (12 ans et plus) doivent **être complètement vaccinés**. Les passagers sont considérés comme entièrement vaccinés s'ils ont reçu l'ensemble des vaccins plus de 14 jours avant le début de la croisière avec un vaccin Covid-19 approuvé, notamment Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson. Une combinaison « moitié-moitié » de la liste de vaccins ci-dessus est acceptée.
À noter : les hôtes qui se sont remis du Covid-19 et qui n'ont reçu qu'une seule injection de vaccin **ne sont pas considérés comme entièrement vaccinés**.

L'original du certificat de résultats du test et du certificat de vaccination doit être présenté au terminal (format papier ou électronique) et doit être dans l'une des langues suivantes : anglais, italien, allemand, français ou espagnol. Le certificat de test COVID 19 doit contenir : les données personnelles du client (vérifiables avec les autres documents de voyage), la date du test, l'identification / les coordonnées du centre qui a effectué l'analyse, la technique utilisée et les résultats négatifs du test.

- Assurance Covid

Avant de réserver votre croisière, veuillez vérifier **ICI** si vous êtes autorisé à embarquer en fonction de votre pays de résidence. En raison de la pandémie de Covid-19, il pourrait y avoir des restrictions de voyage internationales selon la destination de votre croisière et votre pays de résidence.

Un test COVID-19 ou un formulaire de localisation des passagers (PLF) peut toujours être nécessaire pour les exigences de mobilité nationale ou internationale : il est de la responsabilité de chaque client de vérifier cette exigence avant le départ.

Pour descendre à terre ou débarquer au Royaume-Uni et en Belgique, les e-PLF doivent être soumis à l'avance. MSC Croisières conseille à ses hôtes de remplir le formulaire PLF avant la croisière. Pour plus d'informations, il est recommandé de consulter les canaux officiels des autorités compétentes de votre pays et les sites Internet suivants :

Belgique : <https://www.info-coronavirus.be/>

Le Royaume-Uni : <https://www.gov.uk/provide-journey-contact-details-before-travel-uk>

Pour vous assurer la tranquillité d'esprit, MSC Croisières exige que tous les passagers aient **une police d'assurance Covid-19** spécifique et obligatoire pour embarquer, couvrant les risques liés au COVID-19, à savoir les frais d'annulation, d'interruption, de rapatriement, de quarantaine, d'assistance médicale et les dépenses connexes, comme ainsi que l'hospitalisation. Avant de finaliser une réservation, il est possible d'ajouter à la croisière le plan de protection MSC COVID-19 pour les croisières Hiver 21/22 sur ce site. Une **preuve de la police d'assurance** spécifique à la couverture COVID-19 - qui doit être dans l'une des langues suivantes anglais, italien, allemand, français ou espagnol - **doit être présentée à l'embarquement**, faute de quoi l'embarquement sera refusé.

À partir du 1er octobre 2021, MSC Croisières accueillera uniquement les passagers résidant dans les 26 pays européens de l'espace Schengen (Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse) et Bulgarie, Roumanie, Chypre, Croatie, États-Unis, Royaume-Uni, Irlande, Ukraine et Israël. Certaines restrictions s'appliqueront selon les destinations. Pour plus d'informations, il est recommandé de consulter les canaux officiels des autorités compétentes de votre pays.

Pour plus d'information sur les conditions de déplacement [cliquez ici](#)

Conformément à notre protocole de santé et de sécurité rigoureux, tous les hôtes, vaccinés et non vaccinés, devront subir des tests de santé et COVID-19, y compris un questionnaire de santé et un contrôle de température sans contact, au terminal avant l'embarquement.

Pour un processus d'embarquement fluide, assurez-vous de revoir nos mesures de santé et de sécurité en place dans nos terminaux et d'apporter :

- Une copie imprimée du formulaire d'embarquement (disponible dans votre carnet de voyage)
- Une copie imprimée du questionnaire de santé obligatoire dûment complété et signé dans les 6 heures précédant l'embarquement (disponible dans votre carnet de voyage)
- L'original du test COVID-19 et du certificat de vaccination (format papier ou électronique)
- Une preuve d'assurance COVID-19 indiquant clairement la couverture des risques COVID-19
- Une pièce d'identité en cours de validité

Nous refuserons l'embarquement en cas de :

- Symptômes tels que fièvre (> 37,5°C/99,5°F), toux, difficultés respiratoires, frissons, courbatures, fatigue, maux de tête, maux de gorge et perte de goût ou d'odorat dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Exposition potentielle à un cas suspecté ou confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Restrictions temporaires de voyage basées sur les circonstances locales. Par exemple, certains pays peuvent refuser des visas ou interdire l'entrée sur la base des antécédents de voyage ou de la nationalité
- Défaut de présentation de preuve de la police d'assurance obligatoire COVID-19 (qui doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol)